



HAL
open science

Master Droit privé

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'un master. Master Droit privé. 2014, Université de Cergy-Pontoise - UCP.
hceres-02040409

HAL Id: hceres-02040409

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02040409v1>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation du master



Droit privé

de l'Université de Cergy-Pontoise -
UCP

Vague E – 2015-2019

Campagne d'évaluation 2013-2014



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

En vertu du décret du 3 novembre 2006¹,

- Didier Houssin, président de l'AERES
- Jean-Marc Geib, directeur de la section des formations et diplômes de l'AERES

¹ Le président de l'AERES « signe [...], les rapports d'évaluation, [...] contresignés pour chaque section par le directeur concerné » (Article 9, alinea 3 du décret n°2006-1334 du 3 novembre 2006, modifié).



Evaluation des diplômes Masters – Vague E

Evaluation réalisée en 2013-2014

Académie : Versailles

Etablissement déposant : Université de Cergy-Pontoise - UCP

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) au niveau de la mention : /

Mention : Droit privé

Domaine : Droit, économie, gestion

Demande n° S3MA150008099

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Université de Cergy-Pontoise

- Délocalisation(s) : /

- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

Présentation de la mention

Le master *Droit privé* de l'Université de Cergy-Pontoise propose une formation généraliste en droit privé, qui vise à permettre aux étudiants d'acquérir des connaissances tant générales que spécialisées en droit privé. Le master est à finalité indifférenciée. Il vise à préparer les étudiants aux métiers classiques du droit (Avocat, Juriste, Notaire, Magistrat), mais aussi à leur permettre de poursuivre en doctorat. Il développe un certain nombre de liens privilégiés, notamment avec l'Université de Dundee.

Le M1, qui accueille environ 50 étudiants par an, se veut généraliste. Son accès est réservé aux étudiants ayant validé l'ensemble des semestres de licence. Il offre un programme classique de droit privé. Il est conçu comme le cadre d'acquisitions des connaissances fondamentales. Le M2 comporte trois spécialités : *Droit privé général* ; *Droit notarial* ; *Droit français et européen enseigné en anglais*. Il accueille environ 35 étudiants.

Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

La mention offre une formation à la fois classique (droit privé général, droit notarial) et originale (droit français et européen). Les parcours sont bien pensés. La mention a un très fort potentiel. Elle dessine un champ de compétences clairement identifié qui s'insère logiquement dans la carte de formation proposée par l'établissement.



Le parcours *Droit privé des affaires* de la spécialité *Droit privé*, et la spécialité *Droit français et européen enseigné en anglais* brouillent toutefois un peu la lisibilité de cette carte.

L'équipe pédagogique d'enseignants-chercheurs est de très haute qualité. Les professionnels participent aux enseignements (il aurait toutefois été souhaitable d'avoir plus de précisions sur leurs qualités).

La mention est très bien insérée dans son environnement local. Les partenariats avec les entreprises sont présents (notamment avec Total pour la spécialité *Droit français et européen enseigné en anglais*). Un partenariat avec l'ESSEC a également été mis en place.

Les volumes horaires apparaissent globalement adaptés. Les volumes horaires des spécialités notariales et droit français et européens sont à plus de 300 heures, le volume horaire de la spécialité *Droit privé général* paraît logiquement en retrait au regard du contenu des enseignements. La place réservée aux langues est importante, et se double de la possibilité d'obtention d'un DU droit anglo-américain. Un effort mériterait peut-être d'être mené en faveur des stages. La durée de deux mois en M2 semble un peu courte.

Les taux de réussite sont satisfaisants (Taux de réussite en M1 de 83 % - Taux de réussite en M2 avoisinant les 100 %).

Le dossier aurait pu être renseigné avec plus de précisions notamment s'agissant de l'origine des flux et du devenir des étudiants. Il aurait également été utile de savoir si les étudiants en M2 bénéficiaient d'une deuxième session d'examen.

● Points forts :

- Qualité de l'équipe enseignante.
- L'environnement local : partenariat avec les entreprises, mais aussi avec l'ESSEC, la chambre des notaires...
- Possibilité d'obtention d'un DU droit anglo-américain.
- Bon adossement à la recherche.

● Points faibles :

- Imprécision des informations sur le devenir des étudiants.
- Lisibilité contrastée en raison de l'appellation du parcours *Droit privé des affaires*.

● Recommandations pour l'établissement :

Il conviendrait d'améliorer la coordination globale de la mention (ex : la dualité parcours *Droit privé général/Droit privé des affaires* n'est pas claire) et conforter la finalité professionnelle.



Evaluation par spécialité

Droit privé général

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Université de Cergy-Pontoise

Etablissement(s) en co-habilitation(s) au niveau de la spécialité : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

La spécialité *Droit privé général* se présente comme transversale et polyvalente. Il existe en son sein un double parcours : *Droit privé général/Droit privé des affaires* en collaboration avec l'ESSEC. La finalité indifférenciée permet de former les étudiants aux métiers traditionnels du droit, mais aussi de les préparer à une poursuite en doctorat (la formation par la recherche est assurée par la rédaction d'un mémoire et la tenue de séminaires).

Le premier semestre est commun aux deux parcours, tandis que le second est spécialisé, les étudiants étant libres de choisir des cours mutualisés avec d'autres M2.

- Appréciation :

La spécialité *Droit privé général* offre une bonne formation générale encadrée par une équipe de qualité. La place des professionnels (50 heures assurées par des professionnels) pourrait toutefois y être renforcée. La spécialité bénéficie d'une bonne synergie avec le laboratoire de recherche auquel elle est adossée. On ne note en recherche aucun partenariat spécifique de la spécialité à l'international.

Le volume général (209 heures) est satisfaisant au vu du contenu des enseignements. L'enseignement de langue, obligatoire, est satisfaisant. La possibilité offerte aux étudiants de personnaliser leur formation au travers des choix de séminaires leur permet de profiter utilement de la polyvalence des enseignements proposés, qui couvrent l'ensemble du spectre des disciplines du droit privé. En revanche la durée du stage (deux mois) pourrait utilement être portée à trois mois. Il n'existe pas de données significatives sur l'insertion professionnelle des diplômés.

L'existence d'un parcours *Droit privé des affaires* pose toutefois un problème de frontière avec la mention *Droit des entreprises* (future mention *Droit des affaires*).

- Points forts :

- Qualité de l'équipe pédagogique.
- Enseignements de langues obligatoires.
- Possibilité pour l'étudiant de personnaliser sa formation au travers des choix de séminaires.
- Bonne couverture du spectre des disciplines du droit privé.
- Synergie avec le laboratoire de recherche.

- Points faibles :

- Absence de partenariat spécifique à l'international pour la spécialité.
- Coordination problématique du parcours *Droit privé des affaires* avec la mention *Droit des entreprises*.
- Finalité professionnelle de la formation à parfaire.



- Recommandations pour l'établissement :

Il serait souhaitable de mieux positionner la frontière entre le parcours *Droit privé des affaires* et la future mention *Droit des affaires* ; améliorer l'orientation professionnelle, en menant peut-être une réflexion sur la durée des stages.



Droit notarial

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômés délocalisés) :

Université de Cergy-Pontoise, Cergy ; Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines, Guyancourt

Etablissement(s) en co-habilitation(s) au niveau de la spécialité :

Co-habilitation avec l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

La spécialité *Droit notarial* vise à offrir aux étudiants un ensemble de connaissances nécessaires à l'exercice de la profession de notaire. Ces compétences recouvrent les compétences classiques requises dans le cadre du DSN (régimes matrimoniaux, successions...), mais aussi des compétences nouvelles répondant à des enjeux plus contemporains (droit de l'environnement, contrats passés avec les collectivités publiques...).

La formation proposée est nouvelle. Elle se distingue des spécialités notariales classiques par le choix d'un système d'alternance. L'accent est ainsi mis sur la professionnalisation (l'équipe pédagogique est d'ailleurs mixte, composée d'enseignants-chercheurs et de notaires).

- Appréciation :

La spécialité *Droit notarial* est nouvelle, et il n'est donc pas possible de se livrer à un bilan. Elle répond à une demande de la part des étudiants. Le pari de l'alternance est intéressant.

En revanche, le dossier ne précise pas les liens existants entre la spécialité et les organismes de formation de la profession. En particulier, aucune information n'est fournie sur l'entrée dans le DSN.

- Points forts :

- Alternance envisagée.
- Coopération avec l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines.
- Partenariat avec la Chambre interdépartementale des notaires de Versailles.

- Points faibles :

- Incertitude sur la mise en œuvre de la formation.
- Insuffisances de données permettant l'évaluation.
- Absence de précisions quant aux liens avec les organismes de formation de la profession.

- Recommandations pour l'établissement :

La spécialité *Droit notarial* devra confirmer son attractivité, et travailler sur ses partenariats tant avec la Chambre des notaires et les organismes de formation des notaires qu'avec les professionnels recevant les étudiants en alternance.



Droit français et européen enseigné en anglais

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Université de Cergy-Pontoise

Etablissement(s) en co-habilitation(s) au niveau de la spécialité : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger :

Double diplôme avec l'Université de Dundee (GB)

- Présentation de la spécialité :

La spécialité *Droit français et européen enseigné en anglais* propose une offre essentiellement destinée aux étudiants étrangers. Elle propose aux étudiants d'acquérir des connaissances générales en droit français (y compris en français juridique) et en droit européen afin d'adapter l'offre à l'environnement international des étudiants et professionnels étrangers, et de favoriser de futures co-tutelles de thèses. Elle accueille également des salariés de la société Total avec laquelle un partenariat a été noué.

La formation est résolument tournée vers l'international. Elle accueille chaque année une quinzaine d'étudiants.

- Appréciation :

La spécialité *Droit français et européen enseigné en anglais* propose une offre originale, tournée vers l'international, qui permet une meilleure diffusion du droit français à l'étranger. Elle propose deux parcours axés droit des affaires : *Business and taxation Law* et *Law and business ethics*, ce qui pose la question de son rattachement à la mention *Droit privé*.

L'enseignement est fait en langue anglaise et est susceptible de déboucher sur un double diplôme M2/LLM (*Master of laws*) grâce au partenariat noué avec l'Université de Dundee. L'équipe pédagogique est composée de 13 enseignants dont six professionnels extérieurs. La composition de l'équipe n'est cependant pas détaillée, ce qui aurait été souhaitable compte tenu de l'orientation particulière de cette formation.

Il s'agit d'une spécialité de niche - le vivier d'étudiants demeurant limité - qui semble avoir trouvé sa place dans l'offre de l'université. Le partenariat noué avec la société Total est très positif.

- Points forts :

- Partenariat avec l'Université de Dundee susceptible de déboucher sur un double diplôme M2/LLM.
- Enseignements en anglais.
- Teneur du programme.

- Points faibles :

- Lisibilité de la place de la spécialité dans la mention *Droit privé*.
- Dossier pas assez complet.

- Recommandations pour l'établissement :

La visibilité de la formation devrait être améliorée. Un rapprochement et une mutualisation avec la future mention *Droit des affaires* pourrait être envisagée.



Observations de l'établissement

L'établissement n'a pas fourni d'observations.